L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 20 du 17 décembre 2020, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 46 du 17 décembre 2020, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 2 février 2021, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020
- 2. Adopter le budget de fonctionnement 2021 et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget des investissements 2021, à financer par l'administration courante
- 3. Adopter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES)
- 4. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée sera consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet <a href="www.alle.ch">www.alle.ch</a> en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le bureau est constitué ainsi :

<u>Président d'office</u> : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

L'assemblée est ouverte à 20h17 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui souhaite la bienvenue à l'assistance et la remercie de sa présence. Cette assemblée se déroule une nouvelle fois dans des circonstances particulières, car nous devons nous conformer au plan de protection découlant du coronavirus. M. Studer rappelle les prescriptions essentielles :

- Respect d'une distance de 1.50 m à l'intérieur et à l'extérieur excepté pour les personnes d'un même foyer
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'assemblée, y compris lorsque les personnes sont installées
- Enregistrement des coordonnées des participant-e-s
- Désinfection des mains en entrant et en sortant
- Aération réglée au maximum

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle et qui se sont occupés de la liste des participants.

Mmes Isabelle Fleury, Nicole Fernandez, et MM. Michel Crausaz, Thierry Léchenne, Franco Mancini, Jean-Marie Riat et Christian Saner se sont excusés.

<u>Scrutateurs</u> : sur proposition de M. Studer sont élus sans autre MM. Pascal Cattin et Jérôme Crelier.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote. Il observe la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière, qui ne possède pas le droit de vote.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre trentedeux votants.

#### <u>Délibérations</u>

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2020
- M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 8 janvier 2021, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal <a href="https://www.Alle.ch">www.Alle.ch</a>.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Consécutivement à une directive du délégué aux affaires communales du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 17 décembre 2020.

- 2. Adopter le budget de fonctionnement 2021 et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget des investissements 2021, à financer par l'administration courante
- M. le président relève que comme les dernières années, le Conseil communal a joué la transparence en publiant dans le dernier tout-ménage les principaux éléments du budget, en particulier la quotité et les taxes.
- M. Studer propose le déroulement suivant :
- 1. Exposé d'entrée en matière par M. Stéphane Babey, maire

- 2. Présentation du budget par M. Drilon Loshi, receveur communal
- 3. Informations relatives aux investissements budgétisés par les deux responsables des dicastères concernés
- 4. Discussion, réponse aux questions

Cette manière de procéder est admise sans autre.

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère « administration, finances, économie, cours d'eau, AJC, SIDP, PDR, SIS » adresse un message d'heureuse année pleine de santé et de succès et surtout de résilience. Le contexte sanitaire nous oblige, et un certain nombre de dossiers communaux sont en attente, vu les restrictions pour l'organisation de réunions physiques.

Elaborer un budget reste un exercice délicat, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final. L'exercice à venir sera par ailleurs des plus compliqués en matière de gestion courante, nombreuses sont les inconnues, notamment en matière de rentrées fiscales.

L'exercice 2021 a été élaboré selon les normes MCH2, modèle comptable harmonisé deuxième génération, et ce pour la deuxième année consécutive. Le budget a été présenté en première lecture le 13 janvier 2021 en présence de la commission des finances, puis en seconde lecture le 14 janvier en séance de Conseil communal. Il prévoit des produits pour Fr. 7'798'230.— et des charges pour Fr. 7'827'422.--, représentant ainsi un déficit de Fr. 29'192.--. Ce budget a été élaboré avec toute la prudence requise. Les ressources fiscales sont appréciatives, tant pour les personnes physiques que morales. Entre les RHT et le déploiement des effets de la RRFA et l'arrivée de nouveaux habitants, il est malaisé de définir clairement ces postes à notre niveau et à ce stade. L'impact de la crise sur l'impôt des frontaliers n'interviendra qu'à partir du prochain exercice. La péréquation financière, qui subit une forte augmentation, se monte à près de Fr. 327'000.--.

Les prélèvements et quotité ne subissent aucun changement dans ce budget. La politique de l'exécutif communal consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est maintenue et tous les secteurs sont concernés. Dans l'ensemble, le Conseil communal et la commission des finances présente un budget que l'on peut considérer comme prudent, basé sur les chiffres provisoires des comptes 2020.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2021 :

Quotité d'impôt 2,25 (deux vingt-cinq)

Taxe immobilière 1,40 % de la valeur officielle Mensuration cadastrale 0.085 % de la valeur officielle

Taxe des chiens Fr. 50.— par animal Eau potable Fr. 2.--/m³ + TVA

- Eau potable, taxe de base par Bien-fonds raccordé (compteur) Fr. 100.--/compteur

www.Alle.ch 5 mars 2021 Page 3 sur 8

- Exploitation des installations

Intercommunales d'épuration Fr. 2.--/m<sup>3</sup> + TVA

- Epuration d'eau, taxe de base par

Bien-fonds raccordé (compteur) Fr. 100.--/compteur

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

-	Ménage 1 personne	Fr. 120.—
-	Ménage 2 personnes	Fr. 135.—
-	Ménage 3 personnes	Fr. 150.—
-	Ménage 4 personnes	Fr. 170.—
-	Ménage 5 personnes et plus	Fr. 185.—

Toutes les taxes demeurent inchangées. Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées en caractères gras du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son intégralité. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

M. Loshi précise à l'intention d'unetelle la nature des produits au niveau de l'école : remboursement des frais de transport, subvention pour la bibliothèque, contributions pour élèves de l'extérieur.

Untel note qu'il n'y a plus de fonction « préposé à l'agriculture ».

M. Loshi indique sur question d'untel que la situation sanitaire provoque une baisse du rendement des immeubles.

M. le receveur communal donne lecture des investissements budgétés.

M. Cyrille Gigon, conseiller responsable du dicastère « travaux publics, alimentation en eau, eaux usées, plan d'aménagement », détaille les données dans les domaines qui le concernent :

- Optimisation réseau d'eau potable, Fr. 50'000.--. Il s'agit du renouvellement d'une partie des installations du réservoir à Miécourt, en particulier le turbidimètre
- Optimisation du réseau des eaux usées, Fr. 50'000.--. L'examen du réseau des canalisations devra être effectué, de même que quelques travaux d'étanchement
- Routes communales, administration, réfection trafic routier : Fr. 20'000.— pour des travaux d'entretien et de gravillonnage.
- Machine d'exploitation, « épareuse » : Fr. 15'000.— pour l'acquisition d'une débroussailleuse d'occasion.
- Place de jeux Roland Béguelin, réfection sol, Fr. 20'000.--. Une rénovation s'avère nécessaire. Elle inclura la réparation de quelques installations ludiques

www.Alle.ch	5 mars 2021	Page 4 sur 8

M. Patrick Fluri, conseiller en charge du dicastère « déchetterie, sport, centre sportif, circulation, mobilité », précise qu'il est prévu de remettre en ordre les signalisations, d'instaurer une zone 30 à Oeuches Domont ainsi qu'un sens unique à la rue du 23-juin.

Relevons enfin une dépense de Fr. 10'000.— pour une expertise énergétique des bâtiments communaux.

Avant de passer au vote, M. le président note que les investissements seront financés par l'administration courante.

Sans opposition, l'assemblée vote les budgets 2021 de fonctionnement et d'investissements, avec la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées tels que présentés.

### 3. Adopter le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES)

En guise de préambule, M. Alan Stalder, conseiller en charge du dicastère « dossiers spéciaux, règlements communaux, information, technologie, culture », présente au moyen d'une vidéoprojection le concept du RGES, et précise l'obligation des communes de l'établir en application de la loi cantonale sur la gestion des eaux.

Une taxe est alors instaurée. Elle permet de financier au minimum l'entretien courant annuel, mais peut constituer un moyen de financement intéressant des projets de protection contre les crues. Une commission des eaux de surface doit par ailleurs être créée.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. Stalder poursuit sa présentation, mise à disposition de l'auditoire sous forme de brochure, en énumérant les moyens de communication utilisés : publication dans le Journal Officiel et sur le site internet, tout-ménage, avis aux propriétaires et usufruitiers de l'extérieur (217 courriers). Il remercie à cet effet l'administration communale. Aucune opposition n'a été réceptionnée à ce jour.

Le RGES, document mis à disposition de l'assistance sous forme d'opuscule, définit l'organisation, le cadre des compétences et des principes de gestion des eaux de surface. Il règle le financement par le prélèvement d'une taxe communale, dont le taux sera fixé annuellement dans le cadre de l'adoption du budget. Le plan d'entretien règle les modalités d'entretien (biodiversité et protection contre les crues). La commission de l'urbanisme officiera en tant que commission des eaux de surface.

M. Stalder donne connaissance de quelques définitions, précise les modalités du financement et que l'Office JU de l'environnement a validé le taux de la taxe communale d'Alle proposé à 0,2 ‰ de la Valeur Officielle. Le RGES entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Sur questions d'untel, M. Stalder indique que l'entretien courant de Fr. 37'000.— représente déjà la dépense actuelle, et M. le maire Stéphane Babey précise les

conditions de financement de l'investissement global de plusieurs millions de francs. Les subventions atteindront le 85 % et il restera à charge communale une somme d'environ Fr. 1'000'000.--. Les travaux s'échelonneront dans le temps.

Sans avis contraire, l'assemblée adopte le règlement communal sur la gestion des eaux de surface (RGES), tel que déposé et présenté.

### 4. Divers

M. Bernard Studer donne lecture des lettres de démission de Mme Isabelle Fleury et de M. Franco Mancini, tous deux conseillers communaux. Ces départs sont à regretter et nous ne pouvons que remercier Mme Fleury et M. Mancini pour leur engagement au service de la collectivité.

M. le maire Stéphane Babey relève que Mme Fleury a œuvré durant 7 ans au service de la communauté, en reprenant le dicastère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement, des rivières et du cimetière.

Elle a eu à cœur de faire rayonner le village par-delà les frontières communales et son expertise et son engagement ont été appréciés au triage forestier des Chênes en tant que représentante de notre Commune. Particulièrement active, elle a mené de nombreux projets au service des citoyens, dont celui de l'aménagement de la nouvelle mairie en tant que présidente de la commission y relative. Parmi les nombreux autres projets engagés, citons notamment la rénovation du mur Nord du cimetière réalisé, et celui du mur à l'ouest. L'entretien de nos rivières, les contacts fructueux avec nos agriculteurs et le souci permanent de la préservation de l'environnement ont été au cœur des préoccupations de Mme Fleury.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie. Mme Fleury prend en charge le groupe de bénévoles né pour prendre langue avec les personnes vulnérables et c'est sous sa responsabilité que tous nos aînés ont été contactés et pour certains directement aidés ne serait-ce que pour les besoins de première nécessité.

Au nom de l'autorité communale, M. Babey tient à exprimer ce message de reconnaissance à Mme Isabelle Fleury pour son engagement au service de notre communauté. D'autres défis professionnels l'attendent, nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Franco Mancini a débuté son engagement comme membre du Conseil communal le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a repris le dicastère de l'action sociale, population et Clos-Bidaine. Il a eu à cœur de proposer à cette assemblée plusieurs dossiers de candidature à la nationalité helvétique. Premier Italien, non Suisse, à être investi dans un Exécutif communal, il s'est interrogé sur la question de la justesse et de la conscience nationale. Plusieurs dossiers liés à l'action sociale qu'il a menés ont soulevé un certain nombre d'interrogations, à tel point qu'une rencontre spécifique avec Mme la Ministre en charge des affaires sociales a pu être organisée, séance durant laquelle des divergences étayées ont pu être avancées, conduisant à une évolution positive pour les communes dans le domaine du financement de certains dossiers relatifs à l'action sociale.

Particulièrement actif dans les démarches mises en place par le Conseil dans les circonstances de la situation pandémique, M. Mancini n'a eu de cesse de porter aide aux nécessiteux de notre Commune. Une forme d'épuisement et l'appréhension face au contexte actuel ont conduit M. Franco Mancini à renoncer à son mandat. Nous lui souhaitons pleine santé et un repos largement mérité.

Une délégation du Conseil communal se chargera de porter ce message de remerciements à Mme Fleury et à M. Mancini.

Par applaudissements, l'assistance exprime sa gratitude à Mme Isabelle Fleury et à M. Franco Mancini.

Pour les remplacer, M. le maire relève que le 15 janvier 2021, nous avons adressé un courrier au PDC local, conformément à l'article 40 du règlement communal. Deux noms ont été avancées, Mme Agnès Savary, 1974, mère de deux enfants, et Mme Carole Roos, 1981, mère de quatre enfants, toutes deux actives dans la vie professionnelle.

Elles seront accueillies officiellement en séance de Conseil. M. Babey se plaît à saluer l'arrivée de ces nouvelles conseillères et leur souhaite d'ores et déjà la bienvenue. En clin d'œil à l'histoire, il note que 2020 est l'année du cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes en Suisse, et c'est la première fois qu'il y a parité homme/femme au niveau des conseillers et conseillères.

M. le maire met en exergue la difficulté de construire de nouveaux projets au vu de la situation présente. Les rencontres de plus de cinq personnes sont interdites. De nombreux projets sont en mode pause, non seulement pour des questions liées à la pandémie virale, mais aussi face aux interrogations inhérentes aux finances communales.

En décembre 2020, l'autorité a été interpellée par les Communes de Porrentruy et Fontenais pour connaître la position d'Alle en vue d'un rapprochement, à l'instar des 18 autres Communes du district. Face à l'explosion très inquiétante de l'appareil législatif en cascade et par ricochet dans tous les domaines, force est de constater qu'une Commune seule ne peut répondre à cette avalanche voire ce tsunami de nouvelles ordonnances ou autres directives. La Commune d'Alle dispose des ressources et de la taille critique nécessaire pour faire face à ces obligations, actuellement. Nonobstant, la conscience collective et les perspectives à long terme appellent à nous positionner en faveur d'une entrée en matière. Non pas pour finalité la fusion, mais pour participer aux échanges qui renforceront la mutualisation de services communaux.

M. Babey estime que l'on peut s'inspirer de l'action de nos prédécesseurs, qui lors de la création du SIDP en 2004, avaient une vision régionale sans entamer l'autonomie communale. C'est cette voie-là qui semble souhaitable, sans volonté de s'isoler. Le PDR, plan directeur régional découlant de la loi sur l'aménagement du territoire, règle un certain nombre de modalités entre les Communes du district. De par sa position,

sa dimension et son dynamisme, Alle doit participer aux réflexions ne serait-ce que pour apporter sa contribution dans l'architecture du district de demain.

Le Conseil va poursuivre les travaux administratifs dans le domaine de la revitalisation des berges. Enfin, M. le président des assemblées sera prochainement appelé à changer de casquette étant entendu que nous débattrons du PAL (plan d'aménagement local), qui arrive au terme de la procédure.

M. le maire répond à une question d'untel concernant la phase de réalisation de la plantation de quarante chênes pour marquer le quarantième anniversaire de l'entrée en souveraineté du Canton du Jura. La négociation est en cours avec l'Office JU de l'environnement et l'opération devrait se concrétiser dans les prochains mois.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du mardi 2 février 2021. Les délibérations se closent à 21h30.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle Le président : Le secrétaire :

Bernard Studer Raymond Julien

.....

#### Nota:

Le présent procès-verbal est placardé le 5 mars 2021 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal <a href="www.alle.ch">www.alle.ch</a>. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

www.Alle.ch 5 mars 2021 Page 8 sur 8